



COMMISSION SCOLAIRE
MARIE-VICTORIN

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, prenez avis que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin recevra l'état financier et le rapport du vérificateur pour l'année scolaire se terminant le 30 juin 2009 à sa séance ordinaire, le mardi 24 novembre 2009, à 20 h, au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin au 13, rue St-Laurent Est, Longueuil, salle Flore laurentienne.

Donné à Longueuil, ce 5 novembre 2009.

M^e Marylène Drouin
Secrétaire générale

0603K05CSHR